



WEBINAIRE D'INFORMATION REACTIVATION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INDUSTRIE

16.12.2020

Raphaël Conz
Responsable de l'Unité Entreprises
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Vue d'ensemble

1. Rappel des décisions
2. Contexte actuel
3. Conditions d'octroi
4. Projets
5. Aides disponibles
6. Procédure
7. Documentation
8. Liens utiles
9. Questions - Réponses

Rappel des décisions du Conseil d'Etat

- **FSI 1**

Fonds dédié à l'industrie créé en 2015 en lien avec la crise du franc fort; enveloppe de CHF 17.5 mio
66 entreprises bénéficiaires d'aides à fonds perdus pour un montant total octroyé de CHF 5.8 mio
9 entreprises bénéficiaires de cautions pour un montant total octroyé de CHF 3.3 mio

- **FSI 2**

Réactivation du FSI en lien avec le train de mesures annoncé le 4 novembre 2020 par le Conseil d'Etat
CHF 8 millions complémentaires ont été alloués au solde restant, soit CHF 20 millions au total

- **Buts du fonds :**

Créer et maintenir les emplois industriels dans le Canton de Vaud
ainsi que renforcer la compétitivité des entreprises industrielles dans un contexte économique difficile

Contexte actuel

- **Impact de la pandémie**

Même si l'industrie n'est pas autant impactée en comparaison à d'autres secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, un recul de la marche des affaires est clairement observé et démontré par les indicateurs économiques.

- **Une situation disparate**

Certains secteurs industriels s'en tirent bien (pharma-biotechnologies, etc.) tandis que d'autres pas du tout (notamment l'industrie des machines). Cela dépend des secteurs, des marchés et du type de produit.

- **Une baisse constante**

La conjoncture dans le canton de Vaud est un peu en retrait par rapport à la Suisse.

Il s'agit du 9e trimestre consécutif de baisse pour l'industrie (surtout sur les commandes de machines).

Sur le plan national, la baisse du PIB cette année a été estimée en octobre par le SECO à 3,8%.

Pour l'an prochain, la hausse du PIB suisse est prévue à 3,8%

- **Enjeux internes**

La gestion des RH est complexe par rapport à la pandémie actuelle;

En outre, les mesures RHT sont cruciales pour maintenir le personnel en place.

Conditions d'octroi



CONDITIONS

- **Critères d'éligibilité**

La société demandeuse est enregistrée dans le canton de Vaud
(pas nécessairement avec son siège)

Elle dispose d'un outil de production et correspond au code NOGA (C) **Industrie manufacturière**

- **Situation économique**

La société démontre un impact négatif et un recul avéré de la marche de ses affaires
(CA, carnet de commandes, résultat d'exploitation) par rapport à 2019

- **Critères d'exclusion**

La société n'est pas en faillite ou en cours de liquidation

La société est à jour avec le paiement de ses charges sociales

(ou dispose d'un plan de recouvrement négocié avec les institutions de prévoyance)

- **Temporalité**

La demande doit être déposée avant le début du projet

Types de projets éligibles

Projets d'investissement :

- **Machines/Outil de production**
Les investissements tels que l'acquisition ou le renouvellement d'équipements et de machines
- **Automatisation/Digitalisation**
L'optimisation, l'automatisation ou la digitalisation des moyens de production et des processus
- **Produits/Technologies**
La recherche et développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies
- **Marchés/Distribution**
Le développement de nouveaux marchés
ou le développement de nouveaux canaux/moyens de prospection de la clientèle
- **Personnel/Formation**
L'engagement et la formation de personnel lié à un nouveau développement industriel, technologique ou commercial

Liquidités/Trésorerie :

- Les entreprises peuvent également obtenir une aide **en cas de difficultés de trésorerie passagères**

Aides proposées

- **Aides à fonds perdus (AFP)**
- **Cautionnements de crédits bancaires**

Aide n°1

Aide à fonds perdus (AFP)

Destinée uniquement aux **projets d'investissement**

Montant maximal :

CHF **200'000.-** par projet et par entreprise



Service de la promotion
de l'économie et de
l'innovation (SPEI)



Mécanisme des AFP

- **Projet dont le coût total est \leq CHF 1 million**

l'aide à fonds perdu se monte à 50% au plus du coût total du projet, mais au maximum à CHF 100'000.-.

- **Projet dont le coût est $>$ à CHF 1 million**

l'aide à fonds perdu se monte à 10% au plus du coût total du projet, mais au maximum à CHF 200'000.-.

- **Principes en cas de cumul des projets :**

- Soutien à un projet-phare en principe mais le cumul des projets n'est pas exclu, ce dans la limite de l'enveloppe maximale de 200 KCHF par entreprise;
- Les aides déjà obtenues par les entreprises bénéficiaires du FSI 1 viennent en déduction du montant de 200 KCHF par entreprise pour les aides à fonds perdus et de 500 KCHF pour les cautionnements

Aide n°2

Cautionnement de crédits bancaires

Destinée en priorité aux **difficultés de trésorerie**

Montant maximal :

100% du crédit

maximum CHF **500'000.-** par projet et par entreprise



Mécanisme des cautionnements

- Pour des **besoins de trésorerie** avant tout
- Contacter en premier lieu **votre banque**
- Recours d'abord au **Cautionnement romand** (100%, maximum CHF 1 million)
- **Activation du FSI dans deux cas de figure :**
 1. Cautionnement romand n'entre pas en matière sur la demande de soutien
 2. Le montant du crédit bancaire dépasse le montant maximum d'intervention de Cautionnement romand

Procédure pour les AFP (entièrement en ligne)



SOUSSION



EVALUATION



NOTIFICATION



FINANCEMENT

dès le 1^{er} janvier 2021

Pour les demandes de cautionnements :
=> passez par votre banque et Cautionnement romand

Documentation

Informations et documents attendus

- Une présentation de l'entreprise et de son outil de production (directement en ligne)
- La justification du recul avéré de la marche des affaires (directement en ligne)
- Un descriptif du projet et des objectifs (directement en ligne)
- Une présentation de l'impact et des retombées économiques du projet (directement en ligne)
- Le coût estimatif et le financement du projet (directement en ligne) avec les éventuelles autres aides requises
- L'engagement formel de respect des conventions collectives de travail en vigueur ou des usages de la branche (directement en ligne)

Documents à fournir (à « uploader » directement en ligne) :

- un plan d'affaires ou une présentation plus détaillée de l'entreprise
- une attestation de paiement des assurances sociales ou, à défaut, un plan de recouvrement validé par les institutions de prévoyance
- un extrait du registre des poursuites et faillites

Documentation

Informations et documents complémentaires

En fonction du type de projets :

- Les devis de mandataires externes
- Le décompte précis et détaillé des heures de travail internes consacrées au projet
- Les bilans et les comptes de pertes et profits des deux derniers exercices (2018/2019, idéalement 2020 mais non audités)
- Le budget (prévisions à trois ans) et un plan de trésorerie (2021), le cas échéant un plan de redressement en cas de difficultés de trésorerie passagère
- L'attestation d'octroi d'un crédit transitoire COVID-19 garanti par la Confédération et/ou d'un cautionnement de Cautionnement Romand dans le cadre de la loi du 6.10.2006.

Liens utiles

- **Informations sur le FSI**
vaud-economie.ch/fonds-industrie
- **Informations générales** (notamment sur les autres mesures de soutien)
vd.ch/coronavirus-economie
- **Trouver votre code NOGA**
bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/nomenclatures/noga/questions-frequentes.assetdetail.273543.html
- **Questions ?** (dès le 16.12.2020)
fondsindustrie.covid19@vd.ch
- **Dépôt des demandes** (dès le 1.1.2021)
vd.ch/fonds-industrie

Merci ! Questions ?

Raphaël Conz

Responsable de l'Unité Entreprises
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

raphael.conz@vd.ch / +41 (0) 21 316 58 20

